Limites maximales de résidus fixées EMRL2008-02

Fixation des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* plutôt que de la *Loi sur les aliments et drogues*

(also available in English)

Le 9 juillet 2008

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6605C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISBN : 978-0-662-04492-5 (978-0-662-04493-2)
Numéro de catalogue : H113-29/2008-2F (H113-29/2008-2F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

Le 20 décembre 2006, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a publié le document *Établissement des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides en vertu de la* Loi sur les produits antiparasitaires *plutôt que de la* Loi sur les aliments et drogues *: Consultation sur les LMR proposées* (PMRL2006-01) à des fins de consultation. Le document présentait les LMR proposées par l'ARLA, lesquelles n'avaient pas été prépubliées pour commentaires dans la partie I de la *Gazette du Canada* avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) le 28 juin 2006.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a été menée à l'échelle internationale par le biais d'une notification de l'Organisation mondiale du commerce, coordonnée par le Conseil canadien des normes.

L'annexe I résume les commentaires sur le document PMRL2006-01 et présente les réponses de l'ARLA. Certains commentaires ont entraîné le réexamen des données sur les résidus, ce qui a eu des conséquences sur les LMR à fixer.

Plusieurs descripteurs de denrées ont été légèrement modifiés pour correspondre aux termes et groupes de culture préférés, mais, sauf indication contraire, les LMR présentées dans ce document correspondent à celles proposées dans le document PMRL2006-01.

Les LMR qui suivent seront en vigueur dès la date de publication du présent document.

Une liste complète des LMR fixées au Canada est affichée dans la page Web de l'ARLA sur les LMR.

Table des matières

1.0 LMR supplémentaires pour des pesticides chimiques déjà visés par des LMR 1
- 1.1 Azoxystrobine 1
- 1.2 Chlorothalonil 3
- 1.3 Clomazone 3
- 1.4 Clopyralide 4
- 1.5 Cyprodinil 4
- 1.6 Difénoconazole 4
- 1.7 Diméthénamide 5
- 1.8 Diquat 5
- 1.9 Fénamidone 6
- 1.10 Fenhexamide 7
- 1.11 Fluazifop-butyle 7
- 1.12 Fludioxonil 7
- 1.13 Imidaclopride 12
- 1.14 Lambda-cyhalothrine 12
- 1.15 Métalaxyl 15
- 1.16 Myclobutanil 16
- 1.17 Propamocarbe 17
- 1.18 Propiconazole 18
- 1.19 Pyridabène 18
- 1.20 Pyriméthanil 19
- 1.21 Quizalofop-éthyle 20
- 1.22 S-métolachlore 21
- 1.23 Spinosad 22
- 1.24 Thiabendazole 25
- 1.25 Thiaméthoxame 25

2.0 LMR de pesticides chimiques pour lesquels aucune LMR n'est actuellement fixée 26
- 2.1 Aminopyralide 26
- 2.2 Bifénazate 27
- 2.3 Boscalide 27
- 2.4 Chloropicrine 31
- 2.5 Cloquintocet-mexyle 34
- 2.6 Éthamétsulfuron-méthyle 34
- 2.7 Flufénacet 34
- 2.8 Pinoxadène 35
- 2.9 Prohexadione-calcium 35
- 2.10 Prothioconazole 36
- 2.11 Pymétrozine 36
- 2.12 Pyraclostrobine 38
- 2.13 Quinoxyfène 41
- 2.14 Spirodiclofène 42
- 2.15 Fluorure de sulfuryle 43

2.16 Trifloxystrobine 43

Annexe I Commentaires et réponses 45

1.0 LMR supplémentaires pour des pesticides chimiques déjà visés par des LMR

1.1 Azoxystrobine

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Azoxystrobine	(*E*)-2-{2-[6-(2-cyanophénoxy) pyrimidin-4-yloxy]phényl}-3-méthoxyacrylate de méthyle, y compris l'isomère (*Z*)-2-{2-[6-(2-cyanophénoxy) pyrimidin-4-yloxy]phényl}-3-méthoxyacrylate de méthyle	27	Baselle, épinards, épinards de Nouvelle-Zélande
		17	Amarante, bettes à carde, cardon, céleri, céleri chinois, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, cresson alénois, cresson de terre, endives, feuilles d'arroche, feuilles de cerfeuil fraîches, feuilles de persil fraîches, feuilles de pissenlit, feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches, laitue asperge, laitue frisée, laitue pommée, mâche, oseille, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, roquette
		7,0	Oignons verts
		4,0	Riz
		3,3	Huile d'oranges
		1,6	Pois à gousse comestible
		1,2	Bananes[1]
		0,8	Agrumes hybrides, calamondins, cédrat, citrons, kumquats, limes, mandarines satsuma, oranges, pamplemousses, pomélos, tangerines
		0,7	Oignons secs
		0,55	Pistaches

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,5	Cantaloups, citrouilles, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, fruits de chayotte, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, pastèques, pastèques à confire, pommes de merveille, racines de bardane comestible, racines de betterave potagère, racines de carotte, racines de céleri-rave, racines de cerfeuil tubéreux, racines de chervis, racines de chicorée, racines de daïkon, racines de ginseng, racines de navet, racines de panais, racines de persil à grosse racine, racines de radis, racines de raifort, racines de rutabaga, racines de salsifis, racines de scolyme, racines de scorsonère
		0,45	Huile d'arachides[2]
		0,35	Soja sec
		0,3	Racines de betterave à sucre
		0,2	Doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots tépary secs, haricots secs, huile de maïs, lentilles sèches, lupin-grain, petits haricots blancs secs, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois zombis secs

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,15	Arachides[3]
		0,04	Asperges
		0,03	Épis épluchés de maïs sucré, maïs de grande culture, pommes de terre
		0,02	Amandes, avelines, châtaignes, châtaignes de chinquapin, faînes, noix, noix du Brésil, noix de cajou, noix de caryer, noix communes, noix de macadamia, noix de noyer cendré, noix de noyer noir, pacanes[4]
		0,01	Foie, gras et viande de volaille; œufs
		0	Lait

1 La LMR existante pour les bananes passe de 1,0 ppm à 1,2 ppm.
2 La LMR existante pour l'huile d'arachides passe de 0,03 ppm à 0,45 ppm.
3 La LMR existante pour les arachides passe de 0,01 ppm à 0,15 ppm.
4 La LMR existante pour les pacanes passe de 0,01 ppm à 0,02 ppm.

1.2 Chlorothalonil

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Chlorothalonil	tétrachloroisophthalonitrile, y compris le métabolite hydroxy-4 trichloro-2,5,6 dicarbonitrile-1,3 de benzène	0,1	Asperges

1.3 Clomazone

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Clomazone	(chloro-2 benzyl)-2-diméthyl-4,4-isoxazolidinone-3	0,05	Racines de patates douces

1.4 Clopyralide

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Clopyralide	acide dichloro-3,6 pyridinecarboxylique-2	0,1	Bleuets

1.5 Cyprodinil

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Cyprodinil	4-cyclopropyl-6-méthyl-*N*-phénylpyrimidine-2-amine	12	Cresson
		9,0	Feuilles de moutarde, feuilles et pétioles de navet
		6,0	Framboises, mûres, mûres de Logan
		4,0	Oignons verts
		3,5	Fraises
		2,0	Airelles myrtilles, amélanches, baies de sureau, baies de salal, bleuets, gadelles et cassis, groseilles à maquereau, lingonnes
		1,0	Choux
		0,75	Racines de carotte
		0,6	Oignons secs
		0,05	Pistaches

1.6 Difénoconazole

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Difénoconazole	oxyde de cis-trans-3-chloro-4-[4-méthyl-2-(1*H*-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)-1,3-dioxolan-2-yl] phényle et de 4- chlorophényle	0,01	Avoine, grain de maïs à éclater, millet commun, millet perlé, riz, riz sauvage, sarrasin, seigle, sorgho, téosinte, triticale

1.7 Diméthénamide

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Diméthénamide	(*RS*)-2-chloro-*N*-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-*N*-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)acétamide	0,02	Épis épluchés de maïs sucré, haricots blancs, haricots communs secs, haricots otebo secs, maïs de grande culture, soja sec

1.8 Diquat

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Diquat	ion 9,10-dihydro-8a,10a-diazonia-phenanthrène	1,0	Colza (canola), graines de moutarde
		0,2	Doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, lupin-grain, petits haricots blancs secs, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois zombis secs
		0,1	Pommes de terre
		0,05	Graines de tournesol, soja sec
		0,02	Abricots, avoine, blé, brocoli, brocoli chinois, graines d'alpiste des Canaries, cenelles, cerises acides, cerises douces, choux, choux de Bruxelles, choux frisés, choux gaï-choï, choux pak-choï, choux pé-tsaï, choux-fleurs, choux-raves, choux-rosettes, coings, concombres, épis épluchés de maïs sucré, feuilles de colza, feuilles de

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			moutarde, maïs de grande culture, moutarde épinard, nectarines, nèfles du Japon, oignons secs, oignons verts, orge, pêches, poires, poires asiatiques, pommes, pommettes, prucots, prunes, prunes à pruneaux, racines de betterave potagère, racines de carotte, racines de navet, raisin, rapini, seigle, triticale

1.9 Fénamidone

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Fénamidone	(*S*)-1-anilino-4-méthyl-2-méthylthio-4-phénylimidazolin-5-one	20	Laitue frisée
		15	Laitue pommée
		2,2	Pâte de tomates
		2,0	Purée de tomates
		1,5	Oignons verts
		1,0	Raisin, tomates
		0,2	Oignons secs
		0,15	Cantaloups, citrouilles, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, fruits de chayotte, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, pastèques, pastèques à confire, pommes de merveille

1.10 Fenhexamide

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Fenhexamide	*N*-(2,3-dichloro-4-hydroxyphényl)-1-méthylcyclohexa-necarboxamide	0,3	Racines de ginseng

1.11 Fluazifop-butyle

Nota : Le fluazifop-butyle a été entré sous le nom de fluazifop-p-butyle à la section 2.7 du document PMRL2006-01 mais l'entrée est maintenant corrigée ci-dessous de façon à correspondre au mélange racémique, pour lequel des LMR sont déjà fixées, conformément à la section 3.0 de l'annexe I.

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Fluazifop-butyle	(*R*)-2-[4-(5-trifluorométhyl-2-pyridyloxy)phénoxy] propionate de butyle (calculé en acide)	0,03	Raisin

1.12 Fludioxonil

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Fludioxonil	(difluoro-2,2-benzodioxol-1,3 yl-4)-4 pyrrolecarbonitrile-3	8,0	Feuilles de moutarde[1], feuilles et pétioles de navet
		5,0	Cresson
		4,2	Framboises, mûres, mûres de Logan
		2,0	Airelles myrtilles, amélanches, baies de salal, baies de sureau, bleuets, choux, gadelles et cassis, groseilles à maquereau, lingonnes

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,75	Racines de carotte
		0,08	Pistaches
		0,05	Foie, gras et rognons de volaille; graines de lin; œufs
		0,02	Ail, ail d'Orient, angélique, anis étoilé, arracacha, avoine, baies de genévrier, blé, bulbilles de rocambole, camomille, canna comestible, cannelle, cannelle de Chine, câpres, ciboulette chinoise, clou de girofle, cormes de tanier, cormes de taro, cresson de fontaine, crosnes du Japon, cumin, curcuma d'Amérique, échalotes, épis épluchés de maïs sucré, feuilles d'anis hysope, feuilles d'armoise fraîches, feuilles d'armoise séchées, feuilles d'aspérule fraîches, feuilles d'aspérule séchées, feuilles d'aneth fraîches, feuilles d'aneth séchées, feuilles de balsamite fraîches, feuilles de balsamite séchées, feuilles de basilic fraîches, feuilles de basilic séchées, feuilles de bourrache fraîches, feuilles de bourrache séchées, feuilles de cari fraîches, feuilles de cari séchées, feuilles de cerfeuil séchées, feuilles de chicorée, feuilles de ciboule, ciboulette fraîche, feuilles de citronnelle fraîches, feuilles de citronnelle séchées, feuilles de

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			coriandre séchées, feuilles de coriandre mexicaine fraîches, feuilles de laurier fraîches, feuilles de laurier séchées, feuilles de livèche, feuilles de manioc, feuilles de marrube commun, feuilles de mélisse fraîches, feuilles de mélisse séchées, feuilles de menthe pouliot, feuilles de persil séchées, feuilles de pimprenelle, feuilles de romarin fraîches, feuilles de romarin séchées, feuilles de rue fraîches, feuilles de rue séchées, feuilles de sarriette des montagnes fraîches, feuilles de sarriette des montagnes séchées, feuilles de sarriette des jardins fraîches, feuilles de sarriette des jardins séchées, feuilles de sauge sclarée fraîches, feuilles de sauge sclarée séchées, feuilles de sauge fraîches, feuilles de sauge séchées, feuilles de tanaisie vulgaire fraîches, feuilles de tanaisie vulgaire séchées, feuilles de tanier, feuilles de taro, feuilles de thé des bois fraîches, feuilles de thé des bois séchées, feuilles de thym fraîches, feuilles de thym séchées, feuilles d'estragon fraîches, feuilles d'estragon séchées, feuilles de bardane comestible, feuilles de betterave potagère, feuilles de céleri-rave, feuilles de cerfeuil tubéreux, feuilles de daïkon, feuilles de radis, feuilles de rutabaga, feuilles de scorsonère, feuilles, tiges et fleurs d'hysope fraîches, feuilles, tiges et fleurs d'hysope séchées, graines d'aneth, graines d'anis, graines de cardamome, graines de cardamome du Népal, graines de carvi, graines de céleri, graines de coriandre, graines de coriandre mexicaine, graines de fenouil, graines de fenugrec, graines de livèche, grains de maïs à éclater, graines de moutarde, graines de nigelle, graines de pavot, graines de rocou, graines de fenouil de Florence, herbe à chat,

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			lavande, macis, maïs de grande culture, maniguette, marante, marjolaine, millet commun, millet perlé, muscade, oignons patates, orge, piment de la Jamaïque, poireaux, poivre blanc, poivre noir, racines de bardane comestible, racines de betterave à sucre, racines de betterave potagère, racines de céleri-rave, racines de cerfeuil tubéreux, racines de chayotte, racines de chervis, racines de chicorée, racines de curcuma, racines de daïkon, racines de dolique tubéreux, racines de ginseng, racines de manioc, racines de navet, racines de panais, racines de patate douce, racines de persil à grosse racine, racines de radis, racines de raifort, racines de rutabaga, racines de salsifis, racines de scolyme, racines de scorsonère, rakkyo, rhizomes de gingembre, riz, riz sauvage, safran, sarrasin, seigle, sorgho, téosinte, topinambours, triticale, tubercules de souchet comestible, tubercules d'igname, vanille
		0,01	Amarante, arachides, aubergines, baselle, bettes à carde, brocoli, brocoli chinois, cantaloups, cardon, céleri, céleri chinois, cerises de terre, choux de Bruxelles, choux frisés, choux gaï-choï, choux pak-choï, choux pé-tsaï, choux-fleurs, choux-raves, choux-rosettes, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, citrouilles, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, cresson alénois, cresson de terre, doliques à écosser, doliques à œil noir à écosser, doliques à œil noir secs, doliques asperge à gousse comestible, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, endives, épinards, épinards de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche,

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			feuilles de cerfeuil fraîches, feuilles de colza, feuilles de coriandre fraîches, feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches, feuilles de pissenlit, feuilles de persil fraîches, fruits de chayotte, gourganes à écosser, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots à gousse comestible, haricots communs secs, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots de Lima à écosser, haricots de Lima secs, haricots jaunes à gousse comestible, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon à gousse comestible, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, laitue asperge, laitue frisée, laitue pommée, lentilles sèches, lupin-grain, mâche, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, moutarde épinard, oseille, pastèques, pastèques à confire, pepinos, petits haricots blancs secs, petits pois anglais à écosser, petits pois de jardin à écosser, petits pois verts à écosser, piments autres que poivrons, piments hybrides, pois à écosser, pois à gousse comestible, pois cajan à écosser, pois cajan à gousse comestible, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois mange-tout, pois nains à gousse comestible, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, pois sugar snap à gousse comestible, pois zombis secs, poivrons, pommes de merveille, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rapini, rhubarbe, roquette, soja sec, soja à gousse comestible, tomates, tomatilles, viande de volaille

[1] La LMR existante de 0,05 ppm pour le fludioxonil sur la moutarde est remplacée ici par des LMR de 8,0 ppm sur les feuilles de moutarde et de 0,02 ppm sur les graines de moutarde.

1.13 Imidaclopride

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Imidaclopride	1-(6-chloro-3-pyridylméthyl)-*N*-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine, y compris les métabolites renfermant le groupe 6-chloropicolyl	0,5	Cantaloups, citrouilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, fruits de chayotte, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, pastèques, pastèques à confire, pommes de merveille

1.14 Lambda-cyhalothrine

Nota : 1) Conformément aux conventions de nomenclature internationales, l'appellation chimique courante est maintenant lambda-cyhalothrine plutôt que cyhalothrine-lambda. De plus, le nom chimique a été révisé ci-dessous et l'épimère de la lambda-cyhalothrine a été ajouté à la définition des résidus. Ces révisions avaient fait l'objet d'une consultation par publication dans la partie I de la *Gazette du Canada* (annexe 1443, 9 avril 2005).

2) Le document PMRL2006-01 comprenait une LMR de 0,1 ppm sur les oignons. Ce descripteur générique de culture a été remplacé par l'énumération des denrées faisant partie du groupe des légumes-bulbes.

3) À la suite des commentaires que l'ARLA a reçus concernant le document PMRL2006-01, elle a réexaminé les données d'essais en champ au Canada et a décidé de ne plus fixer de LMR pour les fruits à noyau, tel que le montre la section 1.1 de l'annexe I.

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Lambda-cyhalothrine	(1*R*,3*R*)-(3-[(*Z*)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropènyl]-2,2-diméthyl)-cyclopropanecarboxylate de (*S*)-cyano(3-phénoxyphényl)méthyle	0,5	Huile de canola
		0,3	Colza (canola)
	et (1*S*,3*S*)-(3-[(*Z*)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropènyl]-2,2-diméthyl)-cyclopropanecarboxylate de (*R*)-cyano(3-phénoxyphényl)méthyle,	0,1	Ail, ail d'Orient, bulbilles de rocambole, échalotes, feuilles de ciboule, oignons patates, oignons secs, oignons verts,

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
	y compris l'épimère, mélange de (1*R*,3*R*)-(3-[(*Z*)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropènyl]-2,2-diméthyl)-cyclopropanecarboxylate de (*R*)-cyano(3-phénoxyphényl)méthyle et de (1*S*,3*S*)-(3-[(*Z*)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropènyl]-2,2-diméthyl)-cyclopropanecarboxylate de (*S*)-cyano(3-phénoxyphényl)méthyle, dans un rapport de 1/1		poireaux, rakkyo
		0,07	Pommes
		0,03	Blé
		0,02	Doliques à écosser, doliques à œil noir à écosser, doliques à œil noir secs, doliques asperge à gousse comestible, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, gourganes à écosser, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots à gousse comestible, haricots communs secs, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots de Lima à écosser, haricots de Lima secs, haricots jaunes à gousse comestible, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon à gousse comestible, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, lentilles sèches, lupin-grain, petits haricots blancs secs, petits pois anglais à écosser, petits pois de jardin à écosser, petits pois verts à écosser, pois à écosser, pois à gousse comestible, pois cajan à écosser, pois cajan à gousse comestible, pois cajans secs,

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			pois chiches secs, pois des champs secs, pois mange-tout, pois nains à gousse comestible, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, pois sugar snap à gousse comestible, pois zombis secs, soja sec, soja à gousse comestible
		0,01	Choux de Bruxelles, choux-fleurs, fraises, graines de moutarde, orge, poires, pommes de terre

1.15 Métalaxyl

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Métalaxyl	[*N*-(méthoxy-2 acétyl) *N*-xylyl-2,6 amino}-2 propionate de méthyle, y compris les métabolites qui peuvent être convertis à la partie 2,6-diméthylaniline, exprimés en équivalents de métalaxyl	8,0	Houblon sec
		0,7	Rognons de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton, de porc et de volaille
		0,3	Foie de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton, de porc et de volaille
		0,1	Colza (canola), graines de moutarde, graines de tournesol, pommes
		0,05	Avoine, épis épluchés de maïs sucré, grains de maïs à éclater; gras, viande et sous-produits de viande (sauf les rognons et le foie) de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton, de porc et de volaille; lentilles sèches, maïs de grande culture, millet commun, millet perlé, œufs, pois chiches secs, riz, riz sauvage, sarrasin, seigle, sorgho, téosinte, triticale
		0,01	Lait

1.16 Myclobutanil

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Myclobutanil	(chloro-4 phényl)-2[(1*H*-triazole-1,2,4 yl-)méthyl]-2 hexanenitrile-(*RS*), y compris les métabolites (chloro-4 phényl)-2(1*H*-triazole-1,2,4 yl-1 méthyl)-2 hydroxy-5 hexanenitrile-(*RS*) et (chloro-4 phényl)-2 (1*H*-triazole-1,2,4 yl-1 méthyl)-2 céto-5 hexanenitrile-(*RS*)	8,0	Prunes à pruneaux
		3,0	Gadelles et cassis
		2,0	Prunes
		1,4	Abricots
		1,2	Framboises, mûres, mûres de Logan
		1,0	Pâte de tomates
		0,5	Cenelles, purée de tomates
		0,3	Tomates
		0,1	Amandes
		0,07	Amélanches
		0,02	Asperges

1.17 Propamocarbe

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Chlorhydrate de propamocarbe	chlorhydrate de 3-(diméthylamino) propylcarbamate de propyle, y compris les métabolites N3-oxyde de [3-(diméthylamino) propyl]carbamate de propyle, 3-[3-(diméthylamino) propyl]-4-hydroxy-4-méthyl-2-oxazolidine, 3-(diméthylamino) propyl-carbamate de 2-hydroxypropyle et sel interne de *N*-ß-D-glucopyranuronosyl-*N*,*N*-diméthyl-3-[(propoxy-carbonyl)amino]-propan-1-aminium	0,35	Foie de bovin, de chèvre, de cheval, de mouton et de porc
		0,25	Gras, viande et sous-produits de viande (sauf le foie) de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,05	Lait

1.18 Propiconazole

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Propiconazole	[[(dichloro-2,4-phényl)-2 propyl-4 dioxolanne-1,3 yl-2]méthyl]-1 1*H*-triazole-1,2,4(2*RS*,4*RS*)(2*RS*,4*SR*) comprenant tous les métabolites contenant la partie substituée par le (dichloro-2,4-phényl) méthyl-1	0,7	Airelles myrtilles, baies de sureau, bleuets[1], framboises, gadelles et cassis, groseilles à maquereau, mûres, mûres de Logan
		0,05	Doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, gourganes sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, petits haricots blancs secs, pois zombis secs

[1] Les LMR existantes pour les bleuets et les bleuets séchés passent de 0,02 ppm et de 0,15 ppm respectivement à 0,7 ppm.

1.19 Pyridabène

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Pyridabène	2-*tert*-butyl-5-(4-*tert*-butylbenzylthio)-4-chloropyridazin-3(2*H*)-one	1,3	Cerises acides, cerises douces

1.20 Pyriméthanil

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Pyriméthanil	*N*-(4,6-diméthyl-pyrimidin-2-yl)aniline	150	Huile d'agrumes
		10	Agrumes hybrides, calamondins, cédrat, citrons, kumquats, limes, mandarines satsuma, oranges, pamplemousses, pomélos, tangerines
		3,0	Abricots, cenelles, coings, nectarines nèfles du Japon, pêches, poires, poires asiatiques, pommes, pommettes, prucots, prunes, prunes à pruneaux
		2,5	Fraises
		2,0	Oignons verts
		0,5	Tomates
		0,1	Oignons secs
		0,05	Arracacha, canna comestible, cormes de tanier, cormes de taro, crosnes du Japon, curcuma d'Amérique, marante, pommes de terre, racines de chayotte, racines de curcuma, racines de dolique tubéreux, racines de manioc, racines de patate douce, rhizomes de gingembre, topinambours, tubercules de souchet comestible, tubercules d'igname
	N-(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)aniline, y compris le métabolite 4-[(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)amino]phénol	0,15	Sous-produits de viande (sauf le foie) de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,1	Foie, gras et viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
	N-(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)aniline, y compris le métabolite 2-anilino-4,6-diméthylpyrimidin-5-ol	0,02	Lait

1.21 Quizalofop-éthyle

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Quizalofop-éthyle	[[(chloro-6 quinoxalinyl-2)oxy]-4 phénoxy]-2-propionate-(*RS*) d'éthyle, y compris les métabolites de l'acide [[(chloro-6 quinoxalinyl-2)oxy]-4 phénoxy]-2-propionique-(*RS*), dont le total est exprimé sous forme de quizalofop-éthyle	0,15	Doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, gourganes sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, petits haricots blancs secs, pois zombis secs
		0,1	Racines de rutabaga
		0,05	Doliques asperge à gousse comestible, haricots à gousse comestible, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots jaunes à gousse comestible, haricots papillon à gousse comestible, pois chiches secs, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, soja à gousse comestible

1.22 S-métolachlore

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
S-métolachlore	(a*RS*,1*S*)-2-chloro-*N*-(6-éthyl-*o*-tolyl)-*N*-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)acétamide et (a*RS*,1*R*)-2-chloro-*N*-(6-éthyl-*o*-tolyl)-*N*-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)acétamide, y compris les métabolites (2-(2-éthyl-6-méthylphénylamino)-propan-1-ol) et 4-(2-éthyl-6-méthyl-phényl)-2-hydroxy-5-méthylmorpholin-3-one	0,08	Poivrons

1.23 Spinosad

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Spinosad	(2*R*,3a*S*,5a*R*,5b*S*,9*S*,13*S*, 14*R*,16a*S*,16b*R*)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-*O*-méthyl-α-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-β-D-érythropyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,5b,6,7,9,10,11, 12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-14-méthyl-1*H*-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione (spinosyne A) et (2*S*,3a*R*,5a*S*,5b*S*,9*S*,13*S*, 14*R*,16a*S*,16b*R*)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-*O*-méthyl-α-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-β-D-érythropyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,5b,6,7,9,10, 11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-4,14-diméthyl-1*H*-8-oxycyclododéca[*b*]as-indacène-7,15-dione (spinosyne D)	17	Matière grasse du lait
		7,0	Amarante, baselle, bettes à carde, cardon, céleri, céleri chinois, choux frisés, choux pak-choï, choux-rosettes, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, cresson alénois, cresson de terre, endives, épinards, épinards de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche, feuilles de cerfeuil fraîches, feuilles de colza, feuilles de moutarde, feuilles de persil fraîches, feuilles de pissenlit, feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches, laitue asperge, laitue frisée, laitue pommée, mâche, moutarde épinard, oseille, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rapini, rhubarbe, roquette
		5,0	Gras de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		3,0	Huile d'agrumes
		2,0	Brocoli, brocoli chinois, choux, choux de Bruxelles, choux gaï-choï, choux pé-tsaï, choux-fleurs, choux-raves
		1,5	Avoine, blé, épis épluchés de maïs sucré, grains de maïs à éclater, maïs de grande culture, millet commun, millet perlé, orge, riz, riz sauvage, sarrasin, seigle, sorgho, téosinte, triticale
		1,0	Jus de raisin; sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,7	Fraises, raisins secs

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,5	Airelles myrtilles, baies de sureau, bleuets, framboises, gadelles et cassis, groseilles à maquereau, lait, mûres, mûres de Logan
		0,4	Raisin
		0,3	Agrumes hybrides, calamondins, cantaloups, cédrat, citrons, citrouilles, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, doliques asperge à gousse comestible, fruits de chayotte, haricots à gousse comestible, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots jaunes à gousse comestible, haricots papillon à gousse comestible, kumquats, limes, mandarines satsuma, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, oranges, pamplemousses, pastèques, pastèques à confire, pois à gousse comestible, pois cajan à gousse comestible, pois nains à gousse comestible, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, pois sugar snap à gousse comestible, pomélos, pommes de merveille, soja à gousse comestible, tangerines
		0,2	Abricots, artichauts, aubergines, cerises acides, cerises de terre, cerises de Virginie, cerises douces, nectarines, pêches, pepinos, piments autres que poivrons, piments hybrides, poivrons, prucots, prunes, prunes à pruneaux, tomates, tomatilles; viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,1	Cenelles, coings, nèfles du Japon, poires, poires asiatiques, pommettes, racines de bardane comestible, racines de betterave à sucre, racines de betterave potagère, racines de carotte, racines de céleri-rave, racines de cerfeuil tubéreux, racines de chervis, racines de chicorée, racines de daïkon, racines de ginseng, racines de navet, racines de panais, racines de persil à grosse racine, racines de radis, racines de raifort, racines de rutabaga, racines de salsifis, racines de scolyme, racines de scorsonère
		0,02	Arracacha, canna comestible, cormes de tanier, cormes de taro, crosnes du Japon, curcuma d'Amérique, doliques à écosser, doliques à œil noir à écosser, doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, gourganes à écosser, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima à écosser, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, lentilles sèches, lupin-grain, marante, petits haricots blancs secs, petits pois anglais à écosser, petits pois de jardin à écosser, petits pois verts à écosser, pois à écosser, pois cajan à écosser, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois zombis secs, pousses de haricot mungo vert, racines de chayotte, racines de curcuma, racines de dolique tubéreux, racines de manioc, racines de patate douce, rhizomes de gingembre, soja sec, topinambours, tubercules de souchet comestible tubercules d'igname

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,01	Canneberges

1.24 Thiabendazole

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Thiabendazole	2-(4-thiazolyl) benzimidazole	10	Pommes de terre[1]

[1] La LMR existante pour les pommes de terre passe de 4,0 ppm à 10 ppm.

1.25 Thiaméthoxame

Nota : La liste des denrées visées par la LMR de 0,2 ppm présentée dans le document PMRL2006-01 a été retirée; elle n'est pas nécessaire puisque ces denrées sont couvertes par la LMR de 0,02 ppm déjà fixée pour « toutes les cultures vivrières ».

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Thiaméthoxame	3-[(2-chloro-5-thiazolyl)méthyl]tétrahydro-5-méthyl-*N*-nitro-4*H*-1,3,5-oxadiazin-4-imine, y compris le métabolite *N*-(2-chlorothiazol-5-ylméthyl)-*N'*-méthyl-*N''*-nitroguanidine	0,02	–

2.0 LMR de pesticides chimiques pour lesquels aucune LMR n'est actuellement fixée

2.1 Aminopyralide

Nota : En janvier 2007, l'ARLA a publié une note réglementaire sur l'aminopyralide (REG2007-01), dont la section 4.10 indiquait les LMR à fixer, lesquelles comprennent toutes celles présentées dans le document PMRL2006-01 ainsi que celles visant le gras de ruminants qui avaient été omises par mégarde du PMRL2006-01 et ont été ajoutées ci-dessous.

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Aminopyralide	acide 4-amino-3,6-dichloro-2-pyridine carboxylique	0,3	Rognons de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton
		0,03	Lait
		0,02	Gras, viande et sous-produits de viande (sauf les rognons) de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton
	acide 4-amino-3,6-dichloro-2-pyridine carboxylique (libre et conjugé)	0,1	Son de blé
		0,04	Blé

2.2 Bifénazate

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Bifénazate	2-(4-méthoxybiphényl-3yl) hydrazino-formiate d'isopropyle, y compris le métabolite 2-(4-méthoxy-1,1'-biphényl-3-yl) diazènecar-boxylate d'isopropyle	1,2	Raisins secs
		1,1	Poivrons
		1,0	Raisin
		0,6	Pommes
		0,35	Tomates
		0,25	Concombres
		0,01	Gras de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
	2-(4-méthoxybiphényl-3yl) hydrazino-formiate d'isopropyle, y compris les métabolites 2-(4-méthoxy-1,1'-biphényl-3-yl) diazène-carboxylate d'isopropyle, 1,1'-biphényl-4-ol et sulfate de 1,1'-biphényl-4-ol	0,02	Lait; viande et sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc

2.3 Boscalide

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Boscalide	2-chloro-*N*-(4'-chlorobiphényl-2-yl)-nicotinamide	30	Feuilles de menthe poivrée, feuilles de menthe verte
		18	Choux frisés, choux pak-choï, choux-rosettes, feuilles de colza, feuilles de moutarde, moutarde épinard, rapini
		11	Laitue frisée
		8,5	Raisins secs
		6,5	Laitue pommée

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		5,0	Huile de canola
		3,5	Airelles myrtilles, baies de sureau, bleuets, colza (canola), framboises, gadelles et cassis, graines de lin, graines de moutarde, groseilles à maquereau, mûres, mûres de Logan, raisin
		3,0	Ail, ail d'Orient, brocoli, brocoli chinois, bulbilles de rocambole, choux, choux de Bruxelles, choux gaï-choï, choux pé-tsaï, choux-fleurs, choux-raves, échalotes, feuilles de ciboule, oignons patates, oignons secs, oignons verts, poireaux, rakkyo
		2,5	Doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, lentilles sèches, lupin-grain, petits haricots blancs secs, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois zombis secs
		1,7	Abricots, cerises acides, cerises douces, nectarines, pêches, prucots, prunes, prunes à pruneaux
		1,6	Doliques asperge à gousse comestible, haricots à gousse comestible, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots jaunes à gousse comestible, haricots papillon à gousse comestible, pois à gousse comestible, pois cajan à gousse comestible, pois mange-tout, pois nains à gousse comestible, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, pois sugar snap à

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			gousse comestible, soja à gousse comestible
		1,5	Cantaloups, citrouilles, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, fruits de chayotte, margoses amères, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, pastèques, pastèques à confire, pommes de merveille
		1,2	Fraises
		1,0	Amarante, aubergines, baselle, bettes à carde, cardon, céleri, céleri chinois, cerises de terre, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, cresson alénois, cresson de terre, endives, épinards, épinards de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche, feuilles de chicorée, feuilles de manioc, feuilles de persil fraîches, feuilles de pissenlit, feuilles de tanier, feuilles de taro, feuilles de bardane comestible, feuilles de betterave potagère, feuilles de céleri-rave, feuilles de cerfeuil tubéreux, feuilles de daïkon, feuilles de navet, feuilles de radis, feuilles de rutabaga, feuilles de scorsonère, feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches, feuilles de cerfeuil fraîches, laitue asperge, mâche, oseille, pepinos, piments autres que poivrons, piments hybrides, poivrons, pourpier, pourpier d'hiver, racines de betterave à sucre, racines de betterave potagère, racines de navet, racines de radis, radicchio, rhubarbe, roquette, tomates, tomatilles

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,7	Amandes, avelines, châtaignes, châtaignes de chinquapin, faînes, noix de cajou, noix de caryer, noix communes, noix de macadamia, noix de noyer cendré, noix de noyer noir, noix du Brésil, pacanes, pistaches, racines de bardane comestible, racines de carotte, racines de céleri-rave, racines de cerfeuil tubéreux, racines de chervis, racines de chicorée, racines de daïkon, racines de ginseng, racines de panais, racines de persil à grosse racine, racines de raifort, racines de rutabaga, racines de salsifis, racines de scolyme, racines de scorsonère
		0,6	Doliques à écosser, doliques à œil noir à écosser, gourganes à écosser, graines de carthame, graines de tournesol, haricots de Lima à écosser, petits pois anglais à écosser, petits pois de jardin à écosser, petits pois verts à écosser, pois à écosser, pois cajan à écosser
		0,2	Avoine, blé, concombres, épis épluchés de maïs sucré, grains de maïs à éclater, maïs de grande culture, margoses à piquants, millet commun, millet perlé, orge, riz, riz sauvage, sarrasin, seigle, sorgho, téosinte, triticale
		0,15	Huile d'arachides
		0,1	Soja sec

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,05	Arachides, arracacha, canna comestible, cormes de tanier, cormes de taro, crosne du Japon, curcuma d'Amérique, graines de coton non délintées, marante, pommes de terre, racines de chayotte, racines de curcuma, racines de dolique tubéreux, racines de manioc, racines de patate douce, rhizomes de gingembre, topinambours, tubercules de souchet comestible, tubercules d'igname
	2-chloro-*N*-(4'-chlorobiphényl-2-yl)-nicotinamide, y compris le métabolite 2-chloro-*N*-(4'-chloro-5-hydroxy-biphényl-2-yl)nicotinamide et le conjugé acide glucuronique du 2-chloro-*N*-(4'-chloro-5-hydroxy-biphényl-2-yl)nicotinamide	0,35	Sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,3	Gras de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,1	Lait; sous-produits de viande de volaille; viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,05	Gras et viande de volaille
		0,02	Œufs

2.4 Chloropicrine

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Chloropicrine	trichloronitrométhane	0,03	Abricots, ail, amarante, arracacha, asperges, aubergines, baies de sureau, baselle, bettes à carde, bleuets, brocoli, brocoli chinois, bulbilles de rocambole, canna comestible, cantaloups, cardon, céleri, céleri chinois, cenelles, cerises acides, cerises douces, choux, choux de Bruxelles, choux frisés, choux gaï-choï, choux pak-choï, choux pé-tsaï, choux-fleurs, choux-rosettes,

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, citrouilles, coings, concombres, concombres des Antilles, cormes de tanier, cormes de taro, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, cresson alénois, cresson de terre, crosnes du Japon, doliques à écosser, doliques à œil noir à écosser, doliques à œil noir secs, doliques asperge à gousse comestible, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, échalotes, endives, épinards, épinards de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche, feuilles de cerfeuil fraîches, feuilles de ciboule, feuilles de colza, feuilles de moutarde, feuilles de persil fraîches, feuilles de pissenlit, feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches, framboises, fruits de chayotte, gadelles et cassis, gourganes à écosser, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots à gousse comestible, haricots communs secs, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots de Lima à écosser, haricots de Lima secs, haricots jaunes à gousse comestible, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon à gousse comestible, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, laitue asperge, laitue frisée, lentilles sèches, mâche, marante, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, moutarde épinard, mûres, mûres de

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			Logan, nectarines, nèfles du Japon, oignons patates, oignons secs, oseille, pastèques, pastèques à confire, pêches, pepinos, petits haricots blancs secs, petits pois anglais à écosser, petits pois de jardin à écosser, petits pois verts à écosser, piments autres que poivrons, piments hybrides, poireaux, poires, poires asiatiques, pois à écosser, pois à gousse comestible, pois cajan à écosser, pois cajan à gousse comestible, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois mange-tout, pois nains à gousse comestible, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, pois sugar snap à gousse comestible, pois zombis secs, poivrons, pommes, pommes de terre, pommes de merveille, pommettes, pourpier, pourpier d'hiver, prucots, prunes, prunes à pruneaux, racines de bardane comestible, racines de betterave à sucre, racines de betterave potagère, racines de carotte, racines de céleri-rave, racines de cerfeuil tubéreux, racines de chayotte, racines de chervis, racines de chicorée, racines de curcuma, racines de daïkon, racines de dolique tubéreux, racines de manioc, racines de navet, racines de panais, racines de patate douce, racines de persil à grosse racine, racines de radis, racines de rutabaga, racines de salsifis, racines de scolyme, racines de scorsonère, radicchio, rakkyo, rapini, rhubarbe, roquette, soja sec, soja à
		1	Fraises

2.5 Cloquintocet-mexyle

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Cloquintocet-mexyle	ester 1-méthylhexylique de l'acide 5-chloro-8-quinoleinoxy-acétique, y compris le métabolite acide (5-chloro-8-quinolyloxy)acétique	0,01	Blé, orge

2.6 Éthamétsulfuron-méthyle

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Éthamétsulfuron-méthyle	benzoate de 2-[[[[[4-éthoxy-6-(méthylamino)-1,3,5-triazine-2-yl]-amino]-carbonyl]-amino]-sulfonyle]	0,05	Graines de moutarde
		0,02	Colza (canola), graines de tournesol

2.7 Flufénacet

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	MRL (ppm)	Denrée
Flufénacet	*N*-4-fluorophényl)-*N*-isoproyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]-thiadiazol-2-yloxy]acétamide	0,1	Soja sec
		0,05	Maïs de grande culture; viande et sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton, de porc et de volaille; œufs
		0,01	Lait

2.8 Pinoxadène

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Pinoxadène	2,2-diméthyl-propionate de 8-(2,6-diéthyl-4-méthylphényl)-1,2,4,5-tétrahydro-7-oxo-7*H*-pyrazolo[1,2-*d*][1,4,5]oxadiazepin-9-yle, y compris ses métabolites 8-(2,6-diéthyl-4-méthyl-phényl)-9-hydroxy-1,2,4,5-tétrahydro-pyrazolo [1,2-*d*][1,4,5]oxadiazepin-7-one, 8-(2,6-diéthyl-4-hydroxyméthyl-phényl)-9-hydroxy-1,2,4,5-tétrahydro-pyrazolo[1,2-*d*] [1,4,5]oxadiazepin-7-one et acide 3,5-diéthyl-4-(9-hydroxy-7-oxo-1,2,4,5-tétrahydro-7*H*-pyrazolo[1,2-*d*] [1,4,5]oxadiazepin-8-yl)-benzoïque	3,0	Son de blé
		1,6	Son d'orge
		1,3	Blé
		0,9	Orge
		0,06	Œufs; gras, viande et sous-produits de viande de volaille
		0,04	Gras, viande et sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,02	Lait

2.9 Prohexadione-calcium

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Prohexadione-calcium	3,5-dioxo-4-propionyl-cyclohexanecarboxylate de calcium	3,0	Pommes
		0,05	Gras, viande et sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,01	Lait

2.10 Prothioconazole

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Prothioconazole	(*RS*)-2-[2-(1-chlorocyclopropyl)-3-(2-chlorophényl)-2-hydroxypropyl]-2,4-dihydro-1,2,4-triazol-3-thione	0,9	Lentilles sèches, pois chiches secs
		0,35	Orge
		0,2	Sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton
		0,15	Colza (canola), graines de moutarde
		0,1	Gras de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton
		0,07	Blé
		0,05	Sous-produits de viande de porc
		0,02	Foie de volaille; lait; viande de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton

2.11 Pymétrozine

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Pymétrozine	(*E*)-4,5-dihydro-6-méthyl-4-(3-pyridylméthylèneamino)-1,2,4-triazin-3 (2*H*)-one	6,0	Houblon

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,6	Amarante, baselle, bettes à carde, cardon, céleri, céleri chinois, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, cresson alénois, cresson de terre, endives, épinards, épinards de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche, feuilles de cerfeuil fraîches, feuilles de persil fraîches, feuilles de pissenlit, feuilles et tiges de fenouil de Florence fraîches, laitue asperge, laitue frisée, laitue pommée, mâche, oseille, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, roquette
		0,5	Brocoli, brocoli chinois, choux, choux de Bruxelles, choux gaï-choï, choux pé-tsaï, choux-fleurs, choux-raves
		0,25	Choux frisés, choux pak-choï, choux-rosettes, feuilles de colza, feuilles de moutarde, moutarde épinard, rapini
		0,2	Aubergines, cerises de terre, citrons, mandarines, oranges, pepinos, piments autres que poivrons, piments hybrides, poivrons, tomates, tomatilles
		0,1	Cantaloups, citrouilles, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, fruits de chayotte, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, pastèques, pastèques à confire, pommes de merveille

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,02	Arracacha, canna comestible, cormes de tanier, cormes de taro, crosnes du Japon, curcuma d'Amérique, marante, pacanes, pommes de terre, racines de chayotte, racines de curcuma, racines de dolique tubéreux, racines de manioc, racines de patate douce, rhizomes de gingembre, topinambours, tubercules de souchet comestible, tubercules d'igname

2.12 Pyraclostrobine

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Pyraclostrobine	méthyl *N*-(2-{[1-(4-chlorophényl)-1*H*-pyrazol-3-yl]oxyméthyl}phényl)(*N*-méthoxy)carbamate de méthyle, y compris le métabolite méthyl *N*-(2-{[1-(4-chlorophényl)-1*H*-pyrazol-3-yl]oxyméthyl}phényl)carbamate	7,0	Raisins secs
		4,0	Huile d'agrumes
		2,0	Raisin
		1,0	Airelles myrtilles, aubergines, baies de sureau, bleuets, cerises de terre, framboises, gadelles et cassis, groseilles à maquereau, mûres, mûres de Logan, pepinos, piments autres que poivrons, piments hybrides, poivrons, tomates, tomatilles
		0,7	Abricots, agrumes hybrides, calamondins, cédrat, cerises acides, cerises douces, citrons, kumquats, limes, mandarines satsuma, nectarines, oranges, pamplemousses, pêches, pomélos, prucots, prunes, prunes à pruneaux, tangerines
		0,65	Ail, ail d'Orient, bulbilles de rocambole, échalotes, feuilles de ciboule, oignons patates, oignons secs, oignons verts, poireaux, rakkyo

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,5	Cantaloups, citrouilles, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, doliques à œil noir secs, doliques d'Égypte secs, doliques mongette secs, doliques secs, fruits de chayotte, gourganes sèches, graines de guar sèches, haricots adzuki secs, haricots communs secs, haricots de Lima secs, haricots mungo noirs secs, haricots mungo verts secs, haricots papillon secs, haricots pinto secs, haricots roses secs, haricots secs, haricots tépary secs, lentilles sèches, lupin-grain, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, pastèques, pastèques à confire, petits haricots blancs secs, pistaches, pois cajans secs, pois chiches secs, pois des champs secs, pois zombis secs, pommes de merveille

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,4	Doliques asperge à gousse comestible, fraises, haricots à gousse comestible, haricots d'Espagne à gousse comestible, haricots jaunes à gousse comestible, haricots papillon à gousse comestible, orge, pois à gousse comestible, pois cajan à gousse comestible, pois mange-tout, pois nains à gousse comestible, pois sabre blanc à gousse comestible, pois sabre rouge à gousse comestible, pois sugar snap à gousse comestible, racines de bardane comestible, racines de betterave potagère, racines de carotte, racines de céleri-rave, racines de cerfeuil tubéreux, racines de chervis, racines de chicorée, racines de daïkon, racines de ginseng, racines de navet, racines de panais, racines de persil à grosse racine, racines de radis, racines de raifort, racines de rutabaga, racines de salsifis, racines de scolyme, racines de scorsonère, soja à gousse comestible
		0,35	Doliques à écosser, doliques à œil noir à écosser, gourganes à écosser, haricots de Lima à écosser, petits pois anglais à écosser, petits pois de jardin à écosser, petits pois verts à écosser, pois à écosser, pois cajan à écosser
		0,2	Blé
		0,15	Racines de betterave à sucre
		0,1	Huile d'arachides
		0,05	Arachides
		0,04	Amandes, arracacha, avelines, bananes, canna comestible, châtaignes, châtaignes de chinquapin,

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
			cormes de tanier, cormes de taro, crosnes du Japon, curcuma d'Amérique, épis épluchés de maïs sucré, faînes, grains de maïs à éclater, maïs de grande culture, marante, noix d'Amérique, noix de cajou, noix de caryer, noix communes, noix de macadamia, noix de noyer cendré, noix du Brésil, pacanes, pommes de terre, racines de chayotte, racines de curcuma, racines de dolique tubéreux, racines de manioc, racines de patate douce, rhizomes de gingembre, seigle, soja sec, topinambours, tubercules de souchet comestible, tubercules d'igname
	méthyl *N*-(2-{[1-(4-chlorophényl)-1*H*-pyrazol-3-yl]oxyméthyl}phényl)(*N*-méthoxy)carbamate de méthyle, y compris les métabolites transformables en 1-(4-chlorophényl)-1*H*-pyrazol-3-ol et en 1-(4-chloro-2-hydroxyphényl)-1*H*-pyrazol-3-ol	1,5	Foie de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,2	Sous-produits de viande (sauf le fois) de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc
		0,1	Gras et viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc; lait

2.13 Quinoxyfène

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Quinoxyfène	oxyde de 5,7-dichloro-4-quinolyle et de 4-fluorophényle	2,5	Houblon
		0,5	Raisin
		0,3	Cerises douces, cerises acides

2.14 Spirodiclofène

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Spirodiclofène	2,2-diméthylbutyrate de 3-(2,4-dichlorophényl)-2-oxo-1-oxaspiro[4.5] déc-3-én-4-yl	20	Huile d'agrumes
		4,0	Raisins secs
		2,4	Jus de raisin
		2,0	Raisin
		1,0	Abricots, cerises acides, cerises douces, nectarines, pêches, prucots, prunes, prunes à pruneaux
		0,8	Cenelles, coings, nèfles du Japon, poires, poires asiatiques, pommes, pommettes
		0,6	Jus d'agrumes
		0,5	Agrumes hybrides, calamondins, cédrat, citrons, kumquats, limes, mandarines satsuma, oranges, pamplemousses, pomélos, tangerines
		0,1	Amandes, avelines, châtaignes, châtaignes de chinquapin, faînes, noix communes, noix de cajou, noix de caryer, noix de macadamia, noix de noyer cendré, noix de noyer noir, noix du Brésil, pacanes, pistaches
	2,2-diméthylbutyrate de 3-(2,4-dichlorophényl)-2-oxo-1-oxaspiro[4.5] déc-3-én-4-yl, y compris le métabolite 3-(2,4-dichlorophényl)-4-hydroxy-1-oxaspiro[4.5] déc-3-én-2-one	0,1	Sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton
		0,03	Matière grasse du lait
		0,02	Gras et viande de bovin, de cheval, de chèvre et de mouton
		0,01	Lait

2.15 Fluorure de sulfuryle

Nota : À la suite des commentaires sur les noix que l'ARLA a reçus, elle a réexaminé les données d'essais en champ et a décidé de soustraire les amandes et les noix à la fixation de LMR, conformément à la section 2.0 de l'annexe I.

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Fluorure de sulfuryle	fluorure de sulfuryle	3,0	Pacanes
		0,3	Pistaches
		0,1	Blé
		0,05	Figues séchées
		0,03	Maïs de grande culture, pruneaux, riz
		0,01	Dattes

2.16 Trifloxystrobine

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
Trifloxystrobine	(*E*)-méthoxyimino-{(*E*)-α-[1-(α-α-α-trifluoro-*m*-tolyl)éthylidèneaminooxy]-*o*-tolyl}acétate de méthyle, y compris le métabolite acide (*E*)-méthoxyimino-{(*E*)-α-[1-(α-α-α-trifluoro-*m*-tolyl)éthylidèneaminooxy]-*o*-tolyl}acétique, exprimé sous forme de trifloxystrobine	5,0	Raisins secs
		2,0	Raisin

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	LMR (ppm)	Denrée
		0,5	Aubergines, cantaloups, cenelles, cerises de terre, citrouilles, coings, concombres, concombres des Antilles, courges cireuses, courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article, courges d'été, courges d'hiver, fruits de chayotte, margoses amères, margoses à piquants, melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article, nèfles du Japon, pastèques, pastèques à confire, pepinos, piments autres que poivrons, piments hybrides, poires, poires asiatiques, poivrons, pommes, pommes de merveille, pommettes, tomates, tomatilles
		0,1	Racines de betterave à sucre
		0,05	Avoine, blé, orge
		0,04	Amandes; œufs; gras, viande et sous-produits de viande de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton, de porc et de volaille; pommes de terre
		0,02	Lait

Annexe I Commentaires et réponses

La présente annexe résume les commentaires reçus des répondants à l'égard du document PMRL2006-01 et présente les réponses de l'ARLA.

L'ARLA a reçu cinq séries de commentaires sur ce document. La source de ces commentaires est résumée dans le tableau ci-dessous.

Répartition des répondants

Industrie		Association			Gouvernement		
Canadienne	Étrangère	Provinciale	Canadienne	Étrangère	Provincial	Fédéral	Étranger
2	0	0	0	2	0	0	1

1.0 Commentaires concernant les LMR de lambda-cyhalothrine

Quatre des cinq répondants étaient préoccupés par les LMR proposées au Canada pour les résidus de lambda-cyhalothrine présents à la surface ou à l'intérieur de certains fruits.

1.1 Fruits à noyau

Une association commerciale agricole d'un État des États-Unis ainsi que le United States Department of Agriculture (USDA) craignent que les exportations de fruits à noyau[1] de cet État vers le Canada, qui est son principal marché d'exportation (10 % de sa production), soient affectées par les différences existant entre les limites de résidus fixées par les deux pays. L'association reconnaît qu'il faut maintenir et promouvoir la protection des consommateurs, mais elle estime que l'acceptation des tolérances fixées aux États-Unis protégerait tout aussi bien le consommateur canadien. L'USDA a demandé de l'information sur les doses et profils d'emploi de la lambda-cyhalothrine qui ont servi à fixer les LMR proposées par le Canada pour les fruits à noyau.

L'association reconnaît également que les doses et profils d'emploi de la lambda-cyhalothrine sont différents dans les deux pays, mais elle demeure inquiète des répercussions pour le commerce. Comme il se doit, l'association a consulté le titulaire de l'homologation quant à la nécessité de fixer pour les produits importés au Canada des LMR plus élevées conformes aux tolérances établies aux États-Unis.

La tolérance admise aux États-Unis pour les résidus de lambda-cyhalothrine présents sur les fruits à noyau est de 0,5 ppm. Or, selon l'association, le Canada propose pour ces fruits une LMR de 0,07 ppm, qui ne s'applique qu'aux nectarines et aux pêches (non aux cerises et aux prunes). Le tableau suivant permet de comparer les LMR de lambda-cyhalothrine proposées par le Canada aux tolérances établies aux États-Unis (selon le règlement 40 CFR 180.438)

[1] Les fruits à noyau (groupe de cultures 12) comprennent les abricots, les nectarines, les pêches, les prucots, les prunes, les prunes à pruneaux, les cerises douces et les cerises acides.

Nom commun	Canada		États-Unis	
	Denrée	LMR proposée (ppm)	Denrée	Tolérance (ppm)
Lambda-cyhalothrine	Cerises, nectarines, pêches. prunes	0,08 0,07 0,07 0,01	Fruits à noyau, groupe de cultures 12	0,5

Réponse de l'ARLA

Plusieurs raisons expliquent les différences de LMR. La lambda-cyhalothrine est homologuée au Canada comme insecticide pour les fruits à noyau depuis la fin des années 1980. Les LMR proposées sont spécifiquement fondées sur des essais de culture menés au champ dans des régions représentatives des conditions de culture canadiennes (climat et types de sols) conformément profil d'emploi admis au Canada, qui est fondé sur la plus petite dose efficace (emploi de la quantité et de la fréquence les plus faibles procurant une maîtrise adéquate de l'organisme nuisible). Comme l'a fait remarquer l'USDA et comme le résume le tableau suivant, le profil d'emploi admis au Canada pour les fruits à noyau est bien différent de celui admis aux États-Unis quant à la dose par application, à la fréquence d'application et au délai d'attente avant la récolte (DAAR). L'ARLA a pour politique de maintenir la dose et la fréquence d'application des pesticides à des niveaux compatibles avec une lutte antiparasitaire durable. On trouvera des précisions sur le profil d'emploi canadien s'appliquant aux cerises, au pêches, aux nectarines et aux prunes sur les étiquettes des insecticides Matador 120 EC et Warrior (numéros d'homologation 24984 et 26837, respectivement).

Pays	Appellation commerciale	Denrées ou groupe de cultures	Dose d'application (g m.a./ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Dose maximale d'application pour la saison (g m.a./ha)	DAAR (jours)	Mode d'emploi et autres restrictions
Canada	Warrior (n° d'hom. 26837) Matador 120 EC (n° d'hom. 24984)	Cerises, pêches, nectarines, prunes	12,5	3	37,5	7	Application terrestre seulement espacée de 7 jours
États-Unis	Warrior (n° d'hom. de l'EPA 100-1112)	Fruits à noyau	22,4 - 44,8	Non précisé	224,0	14	Application au moyen d'équipement terrestre ou aérien

L'ARLA attribue une LMR à l'ensemble d'un groupe de cultures si a) le profil d'emploi est le même pour toutes les cultures du groupe et si b) la quantité maximale de résidus s'appliquant à l'une ou l'autre des cultures représentatives ne s'écarte jamais par un facteur de cinq ou davantage de celle observée pour une autre de ces cultures. Pour plus de précisions sur les exigences s'appliquant à l'établissement d'une LMR pour un groupe de cultures, consulter la section 15.4 des *Lignes directrices sur les résidus chimiques* de l'ARLA (DIR98-02).

En réexaminant les données canadiennes d'essais au champ appuyant l'homologation du Matador et du Warrior pour les fruits à noyau, on a remarqué que les quantités maximales de résidus de lambda-cyhalothrine mesurées sur les cerises et les prunes provenant des essais menés en 1988 en Ontario étaient respectivement de 0,177 ppm et de 0,110 ppm, après application de 30 à 45 g m.a./ha/saison et récolte sept jours après la dernière pulvérisation, ce qui équivaut à 1,2 fois la dose admise dans le profil d'emploi.

Par conséquent, la LMR proposée pour ces espèces de fruits à noyau devrait être de 0,2 ppm, plutôt que de 0,08 ppm pour les cerises et de 0,01 ppm pour les prunes comme le propose le document PMRL2006-01. De plus, comme cette LMR équivaut à moins de cinq fois celle de 0,07 ppm appuyée et proposée pour les nectarines et les pêches, on proposera une LMR de 0,2 ppm pour l'ensemble du groupe de cultures constitué des fruits à noyau, et des consultations auront lieu à cet égard dans le cadre d'un futur document sur les LMR proposées.

Veuillez noter que le titulaire d'homologation a récemment présenté une demande visant à fixer des LMR pour les fruits à noyau importés. Une fois que l'ARLA aura étudié les données sur les résidus chimiques présents dans les aliments, elle sera davantage en mesure de déterminer si elle peut adopter les tolérances admises aux États-Unis pour la lambda-cyhalothrine. L'étude de la demande devrait être terminée vers le début de 2009.

Les LMR de lambda-cyhalothrine proposées pour les fruits à noyau dans le document PMRL2006-01 ne seront pas établies pour le moment.

1.2 Fruits à pépins

La régie des marchés agricoles d'un État des États-Unis ainsi que l'USDA ont des réserves quant aux LMR de lambda-cyhalothrine proposées pour les poires et se demandent pourquoi des LMR aussi différentes sont proposées au Canada pour les pommes et les poires, qui font pourtant partie du même groupe de cultures, celui des fruits à pépins[2]. Le marché canadien absorbe 10 % des envois de poires fraîches de cet État et 50 % de ses exportations totales de ce fruit. La régie des marchés agricoles de l'État a demandé à l'ARLA d'adopter pour les poires importées une LMR de lambda-cyhalothrine conforme à la tolérance de 0,3 ppm fixée par la United States Environmental Protection Agency (EPA), ou à tout le mois de rétablir la LMR générale de 0,1 ppm. Sinon, le délai d'attente avant récolte exigé pour que les poires importées respectent la LMR canadienne empêcherait entièrement l'utilisation de cet insecticide. L'USDA a demandé qu'on lui explique les méthodes ayant servi à établir la LMR s'appliquant aux poires ainsi que les raisons justifiant l'établissement de LMR distinctes pour les pommes et les poires plutôt que d'une seule LMR pour l'ensemble des fruits à pépins. Le titulaire d'homologation canadien a également remis en question le bien-fondé de ne pas fixer une seule LMR pour le groupe.

Le tableau suivant permet de comparer les LMR de lambda-cyhalothrine proposées par le Canada aux tolérances établies aux États-Unis (selon le règlement 40 CFR 180.438).

---

2 Les fruits à pépins (groupe de cultures 11) comprennent les pommes, les pommettes, les nèfles du Japon, les cenelles, les poires asiatiques, les poires et les coings.

Appellation courante	Canada		États-Unis	
	Denrée	LMR proposée (ppm)	Denrée	Tolérance (ppm)
Lambda-cyhalothrine	Pommes, poires	0,07 0,01	Fruits à pépins, groupe de cultures 11	0,30

Réponse de l'ARLA

Pour qu'une LMR puisse être associée à l'ensemble d'un groupe de cultures, il faut que le profil d'emploi soit le même pour toutes les denrées du groupe. Or, dans les profils d'emploi de la lambda-cyhalothrine figurant sur les étiquettes canadiennes, il y a des différences appréciables entre les pommes et les poires quant aux doses d'application maximales et aux nombres d'applications par année. Il est donc impossible d'établir une LMR pour l'ensemble des fruits à pépins. Le tableau suivant permet de comparer les profils d'emploi canadiens visant les pommes et les poires au profil d'emploi américain visant l'ensemble des fruits à pépins. On trouvera des précisions sur les profils d'emploi canadiens s'appliquant aux pommes et aux poires sur les étiquettes des insecticides Matador 120 EC et Warrior (n^{os} d'homologation 24984 et 26837, respectivement).

Pour plus de précisions sur les exigences s'appliquant à l'établissement d'une LMR pour un groupe de cultures, consulter la section 15.4 des *Lignes directrices sur les résidus chimiques* de l'ARLA (DIR98-02).

Comparaison des modes d'emploi en vigueur au Canada et aux États-Unis							
Pays	**Appellation commerciale**	**Denrée ou groupe de cultures**	**Dose d'application (g m.a./ha)**	**Nombre maximal d'applications par saison**	**Dose maximale d'application pour la saison (g m.a./ha)**	**DAAR (jours)**	**Mode d'emploi et autres restrictions**
Canada	Warrior (n° d'hom. 26837) Matador 120 EC (n° d'hom. 24984)	Pommes	10,0 - 12,5	3	37,5	7	Application terrestre seulement espacée de 7 jours
		Poires	10,0	1	10,0	7	Application terrestre seulement
États-Unis	Warrior (n° d'hom. de l'EPA 100-1112)	Fruits à pépins	22,4 - 44,8	Non précisé	224	21	Application au moyen d'équipement terrestre ou aérie.

Comme les profils d'emploi sont différents et que les quantités de résidus en résultant s'écartent l'une de l'autre par un facteur de plus de cinq, des LMR distinctes de 0,07 ppm et de 0,01 ppm ont été proposées et resteront en vigueur, étant donné les résultats des essais.

Les LMR de lambda-cyhalothrine proposées pour les pommes et les poires dans le document PMRL2006-01 ne sont pas touchées et sont établies respectivement à 0,07 ppm et à 0,01 ppm.

2.0 Commentaires concernant les LMR de fluorure de sulfuryle

L'USDA a contesté les LMR de fluorure de sulfuryle différentes proposées au Canada pour les noix (au sens large, arachides exclues)[3], estimant que les mêmes données ont été présentées aux autorités du Canada et des États-Unis ainsi qu'aux responsables du Codex pour l'établissement de LMR pour ce groupe de cultures. Le problème est de nature commerciale, car le Canada est le quatrième marché d'exportation, après l'Union européenne, le Japon et l'Inde, pour les amandes de Californie, et environ 60 % de la production californienne de cette denrée est exportée. L'USDA a demandé de l'information sur les méthodes employées par le Canada pour en arriver à ces LMR, qui sont différentes de celles adoptées par les États-Unis et de celles indiquées dans le Codex. L'USDA a notamment demandé les raisons justifiant les différences entre les LMR proposées pour les amandes (0,01 ppm) et les noix communes (2,0 ppm). Selon l'USDA, des quantités similaires de résidus ont été mesurées dans ces deux types de noix.

Le tableau suivant permet de comparer les LMR proposées par le Canada aux tolérances établies aux États-Unis (selon le règlement 40 CFR 180.575) et aux LMR fixées par la Commission du Codex Alimentarius, dans le cas des noix au sens large (arachides exclues).

Appellation courante	Canada		États-Unis		Codex	
	Denrée	LMR proposée (ppm)	Denrée	Tolérance (ppm)	Denrée	LMR (ppm)
Fluorure de sulfuryle	Pacanes Noix communes Pistaches Amandes	3,0 2,0 0,3 0,01	Noix (au sens large, arachides exclues), groupe de cultures 14, traitement post-récolte	3,0	Fruits à coque	3,0

Réponse de l'ARLA

La principale raison de cette différence entre LMR et tolérances est la répartition des denrées en groupes de culture, qui est plus largement appliquée aux États-Unis qu'au Canada. Il en résulte

[3] Les noix (au sens large, arachides exclues), formant le groupe de cultures 14, comprennent les amandes, les faînes, les noix de noyer noir, les noix du Brésil, les noix de noyer tendre, les noix de cajou, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les noix communes, les avelines, les noix de caryer, les noix de macadamia, les pacanes et les pistaches.

que la LMR la plus élevée a été adoptée pour l'ensemble du groupe. Cependant, comme dans le cas de la lambda-cyhalothrine et comme il est précisé dans la section 15.4 des *Lignes directrices sur les résidus chimiques* de l'ARLA (DIR98-02), il faut fixer des LMR distinctes pour les différentes cultures d'un groupe si la quantité maximale de résidus s'appliquant aux cultures représentatives s'écarte par un facteur de cinq ou davantage de la quantité maximale observée pour l'une ou l'autre des cultures du groupe. C'est pourquoi des LMR de fluorure de sulfuryle distinctes ont été proposées pour les différentes noix.

En ré-examinant les données d'essai de fumigation appuyant l'homologation, on constate que la quantité maximale de résidus de fluorure de sulfuryle présente à la surface ou à l'intérieur des amandes a été de 0,04 ppm après une seule dose maximale de 1 517 à 1 539 mg•h/L sous pression atmosphérique normale (dose équivalant à celle figurant sur l'étiquette américaine) et une période d'aération d'une journée. De même, la quantité maximale de résidus de fluorure de sulfuryle présente à la surface ou à l'intérieur des noix communes a été de 0,64 ppm après une seule dose maximale de 183 à 218 mg•h/L sous vide (dose équivalant à celle figurant sur l'étiquette américaine) et une période d'aération d'une journée.

Par conséquent, les LMR de 0,01 ppm et de 2,0 ppm respectivement proposées pour les amandes et les noix communes dans le document PMRL2006-01 devraient être révisées. Des LMR de 0,04 ppm et de 0,7 ppm seront proposées aux fins de consultation dans un futur document sur les LMR proposées.

Bien que les LMR et tolérances présentent des différences numériques, il serait surprenant que l'utilisation du produit selon le mode d'emploi homologué aux États-Unis (1 500 mg•h/L sous pression atmosphérique normale ou 200 mg•h/L sous vide, suivis d'une période d'aération d'une journée) laisse des résidus de fluorure de sulfuryle excédant la quantité maximale mesurée durant les essais sur lesquels sont fondées les LMR canadiennes. Par conséquent, les différences entre les LMR canadiennes et les tolérances américaines ne devraient pas réellement constituer un obstacle au commerce.

Les LMR de fluorure de sulfuryle proposées pour les pacanes et les pistaches dans le document PMRL2006-01 ne sont pas touchées et sont établies respectivement à 3,0 ppm et 0,3 ppm.

Les LMR de fluorure de sulfuryle proposées pour les amandes et les noix communes dans le document PMRL2006-01 ne seront pas établies pour le moment.

3.0 Commentaires concernant les LMR de fluazifop-butyle et de fluazifop-p-butyle

Un titulaire d'homologation canadien a remarqué qu'une LMR a été proposée pour les raisins à l'égard de l'isomère fluazifop-p-butyle plutôt que du mélange racémique de fluazifop-butyle, comme sont établies toutes les autres LMR de cette substance. Le titulaire craint que la fixation de tolérances distinctes pour ces deux matières actives crée de la confusion.

Le titulaire faisait également valoir, avec raison, qu'aucun des produits homologués au Canada ne renferme le mélange racémique, tous ayant comme matière active l'isomère fluazifop-p-butyle. Le titulaire affirmait enfin que l'EPA avait transféré au fluazifop-p-butyle toutes les

tolérances visant le fluazifop-butyle, et il demandait que le Canada adopte une démarche semblable.

Réponse de l'ARLA

La LMR de fluazifop-p-butyle visant le raisin est une erreur, et c'est plutôt une LMR de fluazifop-butyle qui aurait dû figurer dans la section 1.0 du document PMRL2006-01. Comme la méthode analytique servant à faire respecter la LMR ne mesure que la forme acide du fluazipop et ne permet donc pas de distinguer les isomères présents, toutes les LMR futures viseront l'ensemble des isomères du fluazifop-butyle.

Des tolérances sont actuellement en vigueur au États-Unis pour le fluazifop-butyle et pour le fluazifop-p-butyle, conformément au règlement 40 CFR 180.411.

4.0 Commentaires concernant les LMR de diquat

Un titulaire d'homologation canadien a formulé des commentaires sur les LMR de diquat. Il allègue que les LMR proposées dans le document PMRL2006-01 diffèrent des tolérances adoptées aux États-Unis des suites de la décision de réévaluation des tolérances (*Tolerance Reassessment Decision*) d'avril 2002. Il demande à ce que les LMR de diquat soient harmonisées avec les tolérances américaines.

Réponse de l'ARLA

Il faut noter que bon nombre des LMR proposées au Canada pour le diquat sont semblables aux tolérances fixées par les États-Unis. Le tableau suivant présente les exceptions.

Denrée	LMR au Canada (ppm)	Tolérance aux États-Unis (ppm)
Légumes-feuilles du genre *Brassica*, groupe de cultures 5	0,02	0,05
Haricots et pois secs	0,2	0,05
Graines de soja	0,05	0,2

Les LMR proposées dans le document PMRL2006-01 qui diffèrent des tolérances américaines restent valides, car elles sont appuyées par des données d'essais sur les résidus correspondantes et ne sont pas touchées par ces commentaires. Toutes les LMR de diquat énumérées dans le document PMRL2006-01 sont fixées telles que proposées.

5.0 Commentaires généraux concernant les différences entre les LMR et les tolérances en vigueur aux États-Unis

Un titulaire d'homologation canadien a fourni une comparaison exhaustive entre les LMR canadiennes proposées pour ses produits figurant dans le document PMRL2006-01 et les tolérances fixées aux États-Unis. Le titulaire reconnaissait que certaines différences importantes

se justifient par les profils d'emploi différents en vigueur dans les deux pays. Cependant, sans fournir d'exemple précis, le titulaire se demandait pourquoi les LMR s'appliquant à certains produits non cultivés au Canada étaient différentes des tolérances correspondantes en vigueur aux États-Unis, puisque les mêmes données avaient servi à les fixer. Le titulaire a également fait valoir que dans certains cas les deux valeurs étaient différentes même si le Canada et les États-Unis avaient accès aux mêmes données sur les résidus, en se référant spécifiquement aux écarts relevés pour le cyprodinil, le fludioxonil, la lambda-cyhalothrine et le métalaxyl.

Tout en reconnaissant qu'il arrive souvent que l'ARLA ne reçoive pas les données relatives aux résidus sur lesquelles sont fondées les tolérances américaines, le titulaire recommandait que l'ARLA et l'EPA travaillent ensemble à harmoniser le processus servant à fixer les LMR et les tolérances.

Le titulaire a notamment demandé à l'ARLA d'examiner les écarts mis en évidence par son tableau de comparaison, avant de fixer des LMR pour ces produits. Selon le titulaire, il faudrait à tout le moins maintenir la LMR générale de 0,1 ppm, pour ne pas perturber le commerce.

Une association commerciale a fait remarquer que, de manière générale, 42 tolérances s'appliquant aux fruits à noyau aux États-Unis sont supérieures à la LMR générale de 0,1 ppm appliquée au Canada. Par conséquent, il faut des ressources considérables pour préparer les ensembles de données requis et convaincre les titulaires d'homologation d'appuyer les tolérances s'appliquant aux produits importés. Cette association estime en outre que l'acceptation des tolérances américaines supérieures à 0,1 ppm protégerait aussi bien le consommateur canadien, puisque les populations des deux pays ont des régimes alimentaires semblables.

Réponse de l'ARLA

Le profil d'emploi (dose, nombre d'applications, calendrier de traitement et DAAR) peut varier selon les pays, en raison de différences entre les organismes nuisibles présents, les pressions exercées par ceux-ci et les stratégies de lutte intégrée utilisées, qui font qu'on peut s'attendre à des différences entre les quantités de résidus laissés à la surface et à l'intérieur des denrées au moment de la récolte. Les variations climatiques régionales peuvent également entraîner des différences entre ces quantités de résidus et donc entre les LMR et les tolérances requises.